



Etiquetage des produits chimiques selon l'UE (DSD)

Cette notice s'adresse aux utilisateurs de produits chimiques dangereux qui désirent s'informer sur la signification des symboles de danger.

REMARQUE: Cette notice ne sera plus mise à jour.

A partir de mi-2015, les produits chimiques sont étiquetés et emballés exclusivement selon le nouveau système d'étiquetage SGH/CLP.

Vous trouverez l'information concernant le nouveau système d'étiquetage dans la notice A11.

Les produits chimiques fabriqués auparavant et étiquetés selon le système de l'UE (DSD) pourront être vendus jusqu'à mi-2017 au plus tard.

1. Symboles et indications de dangers selon l'annexe 1 de l'ordonnance sur les produits chimiques (et la directive 67/548/CEE, DSD)

1.1 Propriétés dangereuses (toxiques) pour la santé

Symbole	Indication	
	T+ très toxique	Les produits chimiques très toxiques entraînent en très petites quantités déjà, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, des atteintes aiguës ou chroniques à la santé, voire la mort. Exemples: acide fluorhydrique, brome, acroléine
	T toxique	Les produits chimiques toxiques peuvent entraîner en petites quantités déjà, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, des atteintes aiguës ou chroniques à la santé, voire la mort. (1) Exemples: ammoniacque, chlore gazeux, méthanol
	Xn nocif	Les produits chimiques nocifs peuvent entraîner, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en grandes quantités, des atteintes aiguës ou chroniques à la santé, voire la mort. (1) Exemples: toluène, éthylène-glycol
	C corrosif	Les produits chimiques corrosifs peuvent, en contact avec des tissus vivants (la peau), les détruire, ce qui entraîne des plaies comme des brûlures. Exemples: acide chlorhydrique, hydroxyde de sodium (soude caustique), acide acétique, acide fluorhydrique
	Xi irritant	Les produits chimiques irritants peuvent, par contact immédiat ou répété avec la peau, les voies respiratoires ou les yeux, provoquer des réactions inflammatoires ou des rougeurs. Cet étiquetage vaut également pour les substances sensibilisantes. Exemples: solutions acides et alcalines, acrylates, soude

(1) Ces symboles sont également utilisés pour les substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (cf. les phrases R

1.2 Propriétés dangereuses pour l'environnement

Symbole	Indication	
	N dangereux pour l'environnement	Les produits chimiques dangereux pour l'environnement peuvent, en tant que tels ou après transformation, altérer l'équilibre naturel, les eaux, le sol, l'air, le climat, la faune, la flore ou les micro-organismes au point d'entraîner des risques immédiats ou différés pour l'environnement. Exemples: insecticides, ammoniac, sulfate de cuivre

1.3 Propriétés physico-chimiques dangereuses

Symbole	Indication	
	E explosible	Les produits chimiques explosibles peuvent exploser suite à un incident ordinaire (choc, frottement, échauffement ou contact avec d'autres sources d'inflammation). Exemples: acide picrique, TNT, peroxyde de dibenzoyl
	O comburant	Les substances comburantes ne sont pas inflammables, mais elles peuvent, au contact d'autres substances qui le sont, entraîner leur combustion ou entretenir un incendie en cours (sans apport d'air) et en ralentir l'extinction. Exemples: peroxydes, chlorates, oxygène liquide
	F+ extrêmement inflammable	Les produits chimiques extrêmement inflammables sont des liquides dont le point d'éclair est inférieur à 0°C et le point d'ébullition inférieur à 35°C ou des gaz qui, à température et pression ambiantes, sont inflammables à l'air dans un domaine de concentration plus ou moins grand. Ils s'enflamment très facilement au contact d'une source d'inflammation. ⁽²⁾ Exemples: propane, butane, éther, acétaldéhyde, hydrogène
	F facilement inflammable	Les produits chimiques facilement inflammables se répartissent en trois catégories: ⁽³⁾ <ul style="list-style-type: none"> • Les substances liquides dont le point d'éclair est inférieur à 21°C; les gaz et les vapeurs peuvent être facilement enflammés par une source d'inflammation. ⁽²⁾ Exemples: éthanol, acétone, toluène et nombreux solvants • Les substances qui, au contact de l'eau ou de l'air humide, peuvent produire des gaz extrêmement inflammables en quantités dangereuses. Exemples: carbure de calcium, hydrure de sodium • Les substances spontanément inflammables, susceptibles de s'échauffer et de s'enflammer au contact de l'air à température ambiante, sans apport d'énergie. Exemple: phosphore blanc • Les substances solides qui peuvent s'enflammer facilement par une brève action d'une source d'inflammation et qui continuent à brûler ou à se consumer de manière dangereuse après le retrait de la source d'inflammation. Exemples: métaux carbonyles, nickel de Raney

⁽²⁾ Exemples de sources d'inflammation: étincelles (électriques, mécaniques), surfaces chaudes, cigarettes, feu, décharges électrostatiques

⁽³⁾ Observer les phrases R.

2. Risques particuliers (phrases R) et conseils de prudence (phrases S) selon l'annexe 1 de l'ordonnance sur les produits chimiques (et la directive 67/548/CEE)

2.1 Phrases R (indications des risques particuliers)

Phrase	Intitulé	Symbole de danger
R 1	Explosif à l'état sec.	Ajout physico-chimique*
R 2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.	E
R 3	Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.	E
R 4	Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.	Ajout physico-chimique *
R 5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.	Ajout physico-chimique *
R 6	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.	Ajout physico-chimique *
R 7	Peut provoquer un incendie.	O
R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.	O
R 9	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.	O
R 10	Inflammable.	Aucun
R 11	Facilement inflammable.	F
R 12	Extrêmement inflammable.	F+
R 14	Réagit violemment au contact de l'eau.	Ajout physico-chimique *
R 15	Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.	F
R 16	Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.	Ajout physico-chimique *
R 17	Spontanément inflammable à l'air.	F
R 18	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.	Ajout physico-chimique *
R 19	Peut former des peroxydes explosifs.	Ajout physico-chimique *
R 20	Nocif par inhalation.	Xn
R 21	Nocif par contact avec la peau.	Xn
R 22	Nocif en cas d'ingestion.	Xn
R 23	Toxique par inhalation.	T
R 24	Toxique par contact avec la peau.	T
R 25	Toxique en cas d'ingestion.	T
R 26	Très toxique par inhalation.	T+
R 27	Très toxique par contact avec la peau.	T+
R 28	Très toxique en cas d'ingestion.	T+
R 29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.	Ajout toxique *
R 30	Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.	Ajout physico-chimique *
R 31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.	Ajout toxique *
R 32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.	Ajout toxique *
R 33	Danger d'effets cumulatifs.	Ajout toxique *
R 34	Provoque des brûlures.	C
R 35	Provoque de graves brûlures.	C
R 36	Irritant pour les yeux.	Xi
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.	Xi
R 38	Irritant pour la peau.	Xi
R 39	Danger d'effets irréversibles très graves.	T+ (avec R26, 27, 28) ou T (avec R23, 24, 25)
R 40	Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes.	Xn
R 41	Risque de lésions oculaires graves.	Xi

R 42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.	Xn
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	Xi
R 44	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.	Ajout physico-chimique *
R 45	Peut provoquer le cancer.	T
R 46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.	T
R 48	Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.	T (avec R23, 24, 25) ou Xn (avec R 20, 21, 22)
R 49	Peut provoquer le cancer par inhalation.	T
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.	N
R 51	Toxique pour les organismes aquatiques.	(uniquement avec R53)
R 52	Nocif pour les organismes aquatiques.	Aucun
R 53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	N (avec R50 ou 51)
R 54	Toxique pour la flore.	N
R 55	Toxique pour la faune.	N
R 56	Toxique pour les organismes du sol.	N
R 57	Toxique pour les abeilles.	N
R 58	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.	N
R 59	Dangereux pour la couche d'ozone.	N
R 60	Peut altérer la fertilité.	T
R 61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.	T
R 62	Risque possible d'altération de la fertilité.	Xn
R 63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.	Xn
R 64	Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.	Ajout toxique *
R 65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.	Xn
R 66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Ajout toxique *
R 67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.	Ajout toxique *
R 68	Possibilité d'effets irréversibles.	Xn (avec R20, 21, 22)

* Indication des autres propriétés *physico-chimiques* dangereuses ou *nocives* (toxique) (sans symbole de danger supplémentaire).

Combinaison des phrases R

Combinaison	Intitulé
R 14/15	Réagit violemment au contact de l'eau en dégageant des gaz extrêmement inflammables.
R 15/29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
R 20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R 20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R 20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R 23/24	Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
R 23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R 23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 24/25	Toxique par contact avec la peau et par ingestion.
R 26/27	Très toxique par inhalation et par contact avec la peau.
R 26/28	Très toxique par inhalation et par ingestion.
R 26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 27/28	Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R 39/23	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation.
R 39/24	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau.
R 39/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion.
R 39/23/24	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par contact avec la peau.
R 39/23/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par ingestion.
R 39/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau et par ingestion.
R 39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 39/26	Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation.
R 39/27	Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau.
R 39/28	Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion.
R 39/26/27	Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par contact avec la peau.
R 39/26/28	Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation et par ingestion.
R 39/27/28	Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par contact avec la peau et par ingestion.
R 39/26/27/28	Très toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R 48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R 48/21	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau.
R 48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R 48/20/21	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par contact avec la peau.
R 48/20/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
R 48/21/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
R 48/20/21/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 48/23	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R 48/24	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau.
R 48/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R 48/23/24	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par contact avec la peau.
R 48/23/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
R 48/24/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
R 48/23/24/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 68/20	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation.
R 68/21	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par contact avec la peau.
R 68/22	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.
R 68/20/21	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation et par contact avec la peau.
R 68/20/22	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation et par ingestion.
R 68/21/22	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par contact avec la peau et par ingestion.
R 68/20/21/22	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

2.2 Phrases S (conseils de prudence)

Phrase	Intitulé
S 1	Conserver sous clé.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.
S 3	Conserver dans un endroit frais.
S 4	Conserver à l'écart de tout local d'habitation
S 5	Conserver sous ... (liquide approprié à spécifier par le fabricant).
S 6	Conserver sous ... (gaz inerte à spécifier par le fabricant).
S 7	Conserver le récipient bien fermé.
S 8	Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
S 9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S 12	Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
S 13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S 14	Conserver à l'écart des ... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant).
S 15	Conserver à l'écart de la chaleur.
S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.
S 17	Tenir à l'écart des matières combustibles.
S 18	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
S 20	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
S 21	Ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 22	Ne pas respirer les poussières.
S 23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
S 24	Eviter le contact avec la peau.
S 25	Eviter le contact avec les yeux.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 27	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S 28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
S 29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S 30	Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
S 33	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S 35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S 36	Porter un vêtement de protection approprié.
S 37	Porter des gants appropriés.
S 38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S 39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S 40	Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser ... (à préciser par le fabricant).
S 41	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
S 42	Pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
S 43	En cas d'incendie, utiliser ... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter: «Ne jamais utiliser d'eau »).
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 47	Conserver à une température ne dépassant pas ... °C (à préciser par le fabricant).
S 48	Maintenir humide avec ... (moyen approprié à préciser par le fabricant).
S 49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S 50	Ne pas mélanger avec ... (à spécifier par le fabricant).
S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 52	Ne pas utiliser sur de grandes surfaces dans les locaux habités.
S 53	Éviter l'exposition – se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S 56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S 57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S 59	Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S 61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S 62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 63	En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
S 64	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Combinaison des phrases S

Combinaison	Intitulé
S 1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
S 3/7	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
S 3/9/14	Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des ... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant).
S 3/9/49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
S 3/9/14/49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de ... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant).
S 3/14	Conserver dans un endroit frais à l'écart des ... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant).
S 7/8	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
S 7/9	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
S 7/47	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas ... °C (à préciser par le fabricant).
S 20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S 27/28	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
S 29/35	Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S 29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S 36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 36/39	Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 47/49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas ... °C (à préciser par le fabricant).

3. Autres phrases types pour les produits phytosanitaires (annexes 7 et 8 de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires et directive (CE) 547/2011)

3.1 Risques particuliers pour l'homme ou l'environnement

RSh 1	Toxique par contact oculaire.
RSh 2	Peut entraîner une photosensibilisation.
RSh 3	Le contact avec les vapeurs peut provoquer des brûlures de la peau et des yeux; le contact avec le gaz liquide peut causer des engelures.

3.2 Précautions à prendre pour la protection de l'homme ou de l'environnement

Dispositions générales

SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
------	--

Précautions à prendre par les utilisateurs (SPo)

SPo 1	Après contact avec la peau, éliminer d'abord le produit avec un chiffon sec, puis laver la peau abondamment à l'eau.
SPo 2	Laver tous les équipements de protection après utilisation.
SPo 3	Après déclenchement de la fumigation, ne pas inhaler la fumée et quitter la zone traitée immédiatement.
SPo 4	L'emballage doit être ouvert à l'extérieur par temps sec.
SPo 5	Ventiler (à fond/ou durée à préciser/jusqu'au séchage de la pulvérisation) les zones/serres traitées avant d'y accéder.

Précautions à prendre pour l'environnement (SPe)

SPe 1	Pour protéger (les eaux souterraines / les organismes du sol), ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant (préciser la substance ou la famille de substances selon le cas) plus de (fréquence à préciser).
SPe 2	Pour protéger (les eaux souterraines / les organismes aquatiques), ne pas appliquer ce produit sur (type de sol ou situation à préciser).
SPe 3	Pour protéger (les organismes aquatiques / les plantes non cibles / les arthropodes non-cibles / les insectes), respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à (la zone non cultivée adjacente/ aux points d'eau).
SPe 4	Pour protéger (les organismes aquatiques / les plantes non cibles), ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, (les voies ferrées) et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important.
SPe 5	Pour protéger (les oiseaux / mammifères sauvages), le produit phytosanitaire doit être entièrement incorporé dans le sol; s'assurer que le produit phytosanitaire est également incorporé en bout de sillons.
SPe 6	Pour protéger (les oiseaux / les mammifères sauvages), récupérer tout produit phytosanitaire accidentellement répandu.
SPe 7	Ne pas appliquer durant la période de reproduction des oiseaux.
SPe 8	Dangereux pour les abeilles. / Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. / Ne pas utiliser en présence d'abeilles. / Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et (indiquer la période) après traitement. / Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. / Enlever les adventices avant leur floraison. / Ne pas appliquer avant (indiquer la date).

Précautions à prendre dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (SPa)

SPa 1	Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant (<i>préciser la substance ou la famille de substances selon le cas</i>) plus de (<i>nombre d'applications ou durée à préciser</i>).
-------	--

Précautions spécifiques à prendre pour les rodenticides (SPr)

SPr 1	Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser le risque d'ingestion par d'autres animaux. Sécuriser les appâts afin qu'ils ne puissent pas être emmenés par les rongeurs.
SPr 2	La zone de traitement doit faire l'objet d'un marquage pendant la période de traitement. Le risque d'empoisonnement (primaire ou secondaire) par l'anticoagulant, ainsi que son antidote doivent être mentionnés.
SPr 3	Les rongeurs morts doivent être retirés quotidiennement de la zone de traitement pendant toute la période du traitement. Ne pas les jeter dans les poubelles ni les décharges.